

**PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**NUMERO 2011 – 1- 006**  
**JEUDI 9 JUIN 2011**

L'an deux mil onze, Jeudi 9 Juin, les membres du Conseil Municipal, appelés à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins trois jours francs avant la présente séance, se sont réunis à 19 h 30 heures à la Mairie, sous la présidence de Madame Michèle MOISAN, Maire.

**Date de la convocation et de la publicité** : Vendredi 27 Mai 2011

**Etaient présents** : Messieurs LAUNAY Jacques, GIRARD Jacques, NABUCET Frédéric, CHOLET Didier, GUEGAN André, MAIGNAN André, ROUXEL Fred, Mesdames BLINTZOWSKY Christiane, BOULIN Claude, MEHOUS Josiane, MARTIN Caroline.

**Etaient absents, représentés** : Monsieur CALLIOT Michel, Mesdames DE LA MOUSSAYE Martine, LEVEQUE Christiane

**Etaient absents, non représentés** : Madame TADIER Joële, Messieurs HOURDIN Xavier, YOBE Sébastien PELLAN Philippe

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Nombre de conseillers présents (y compris Le Maire) : 12 - Nombre de conseillers absents non représentés : 4 - Nombre de conseillers représentés : 3  
Quorum : 10

Madame Claude BOULIN, candidate, est élue secrétaire de séance.

**Délibération N° 2011 – 2 – 077 : DEBAT SUR LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE (P.A.D.D)**

Michèle MOISAN, Maire, remercie tout d'abord l'ensemble des élus ayant participé aux réunions de travail pour leur contribution à l'avancement de ce dossier. Le document du PADD leur sera transmis, dès lors qu'il sera préparé.

Madame MOISAN rappelle à chacun la confidentialité de ce document, qui ne sera pas encore définitif. Elle remercie également Monsieur DEROUARD, Chargé d'étude au sein du Cabinet Géolitt, d'être présent, et lui donne la parole.

Celui-ci rappelle que le PADD est un document constitutif du PLU, instauré par la loi relative à la « Solidarité et au Renouveau Urbain » (S.R.U.) du 13 décembre 2000. L'article L.123-1-3 du Code de l'Urbanisme indique qu'il définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques retenues pour l'ensemble de la commune.

L'article R.123-3 du Code de l'Urbanisme précise les objectifs ainsi que le contenu de ce PADD : « Le projet d'aménagement et de développement durable définit, dans le respect des objectifs et des principes énoncés aux articles L.110 et L.121-1, les orientations d'urbanisme et d'aménagement retenues par la commune ».

Une première version du PADD non « grenellisée » avait déjà fait l'objet d'un débat par le conseil municipal le 18 Décembre 2008, mais étant donné que le document a évolué de manière notable, un nouveau débat est organisé.

La commission chargée de la révision du PLU a travaillé sur la rédaction de ce nouveau PADD, qui doit faire l'objet d'un débat au sein du conseil municipal.

Monsieur DEROUARD présente le PADD à l'Assemblée délibérante, et fait état de ses 9 grandes orientations :

✓ **1<sup>ère</sup> orientation** : Accueil de nouveaux habitants dans l'agglomération principale

Le choix des élus va vers une croissance soutenue, mais maîtrisée de la population. D'autre part, la place prépondérante du bourg de Fréhel comme pôle d'urbanisation principal de la commune, est affirmée. La Commune de Fréhel veut également diversifier l'offre en logements, tout en fixant des objectifs de diminution de la consommation de l'espace et d'urbanisation linéaire.

✓ **2<sup>ème</sup> orientation** : Evolution des pôles urbains secondaires

Il est souhaité que les 2 agglomérations (Fréhel Plage et Sables d'Or Les Pins), ainsi que le village de la Carquois fassent l'objet d'un développement modéré. Quant au pôle secondaire d'urbanisation Saint-Aide/La Mare Noire, les élus y proposent une densification de l'urbanisation. S'agissant des hameaux ou

constructions isolées, non agricoles, existants, il est envisagé une évolution limitée grâce aux possibilités de changement de destination.

- ✓ **3<sup>ème</sup> orientation** : Patrimoine bâti et qualité du cadre de vie  
Deux axes sont développés : l'amélioration du cadre de vie, et la mise en valeur du patrimoine.
- ✓ **4<sup>ème</sup> orientation** : Activités artisanales, commerciales et de services  
L'objectif est, entre autres, de favoriser le maintien et le développement des entreprises artisanales, et de mettre en place un pôle de développement commercial et de services au bourg de Fréhel.
- ✓ **5<sup>ème</sup> orientation** : Activités économiques agricoles  
La préservation de l'avenir des exploitations agricoles est souhaitée.
- ✓ **6<sup>ème</sup> orientation** : Activités touristiques et de loisirs  
La Commune tient à accompagner le développement des structures de loisirs, sport et tourisme qu'il soit d'initiative privée ou municipale. Elle envisage le développement des activités du Centre Equestre et réfléchit à long terme à la réhabilitation des Carrières de front de mer.
- ✓ **7<sup>ème</sup> orientation** : Protection des éléments naturels  
Les élus prennent en compte le caractère littoral de la commune, ainsi que la protection du patrimoine naturel. Ils mettent l'accent sur la protection des vallées, des zones humides et de la ressource en eau, et projettent la mise en place d'une Trame Verte et Bleue, et de continuités écologiques.
- ✓ **8<sup>ème</sup> orientation** : Déplacements  
La Commune de Fréhel pourrait développer des liaisons douces entre les 3 pôles urbains principaux, et intra-bourg.
- ✓ **9<sup>ème</sup> orientation** : Energie et développement des communications numériques  
Enfin, la recherche d'économies d'énergie et du développement de production d'énergies renouvelables est à l'ordre du jour, ainsi que le déploiement des communications numériques.

Cette présentation donne lieu à un débat au sein du Conseil Municipal. Michèle MOISAN, Maire donne la parole aux membres présents afin qu'ils puissent exprimer leurs interrogations, leurs suggestions, leurs opinions ou leurs commentaires en assemblée.

Au cours de ces échanges, les points suivants sont exprimés :

- ✓ La Commune a acquis un terrain, mais n'a exploité que sa partie Sud pour la réalisation d'une aire de stationnement de camping-cars : il est demandé que pour envisager un éventuel projet sur Fréhel Plage, la totalité du terrain soit prise en compte.
- ✓ L'objectif de réhabilitation des cabines de plage existantes sur la plage de Sables d'Or devra être indiqué.
- ✓ Il est souhaité une meilleure prise en compte des possibilités d'extension de la constructibilité dans le quartier des Rues (agglomération de Fréhel Bourg). Toutefois, après vérification, il s'avère que ce qui est au projet correspond exactement aux terrains situés à plus de 100m des bâtiments de l'exploitation agricole de Hauteville (voir extrait plan de zonage joint).
- ✓ Un désaccord est exprimé sur l'interprétation de la loi Littoral sur la commune : les membres présents approuvent l'existence de trois agglomérations, mais certains estiment qu'il y a deux villages (St Aide/ La Mare Noire en plus de La Carquois) et non pas 1 village et 1 hameau (donc sans possibilité d'extension à l'extérieur des constructions, de l'enveloppe urbaine ou du compartiment existants).
- ✓ Dans la mise en place des zones constructibles, il est demandé la prise en considération des investissements en matière de réseaux d'assainissement, même si cela semble en contradiction avec l'application de la loi Littoral. Monsieur MIGNAN estime qu'en période de restrictions des financements publics, et même si les mesures du gouvernement excluent les investissements faits jusqu'alors, il faut chercher de nouveaux abonnements à l'assainissement à moindres coûts pour éviter une augmentation des tarifs. C'est le cas si le réseau existe à proximité des constructions envisagées.
- ✓ Quelques petites erreurs matérielles (manque une exploitation sur la carte de localisation à Saint-Mirel, meilleur rendu des couleurs entre habitat/ activités, indication Zone Artisanale mal placée sur carte PADD...) sont à rectifier.

#### **Délibération N° 2011 – 2 - 078 : AUTORISATION CESSION TERRAIN ZONE ARTISANALE**

Michèle MOISAN, Maire, expose que Monsieur LEBRUN, artisan peintre, se porte acquéreur d'un terrain de 1757 m<sup>2</sup>, situé dans la Zone Artisanale pour y installer son entreprise dès le mois de Février 2012.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : **AUTORISE** la cession d'une partie de la parcelle communale ZH n°538p d'une contenance de 1757 m<sup>2</sup> à Monsieur LEBRUN, acquéreur, au prix de vente de 1.82 € le mètre carré, **DECIDE** que les frais de bornage, les frais d'actes notariés, et autres frais accessoires seront à la charge de l'acquéreur, **DESIGNE** l'étude notariale TROTEL (Port-à-la Duc) pour rédiger les actes afférents à cette vente, **AUTORISE** Le Maire à signer toutes les pièces du dossier.

#### **Délibération N° 2011 – 2 - 079 : COLLECTE ET TRAITEMENT DE TERRES SOUILLEES ZONE ARTISANALE**

Le Maire présente à l'Assemblée une offre de prix estimative (selon le tonnage réel de boues) de la Société SARP Ouest pour la prestation de traitement des sables pollués sur le terrain communal cédé à Monsieur LEBRUN (dossier précédent). Celle-ci se monte à 13 885.56 € TTC.

Michèle MOISAN indique que ces détritiques sables-mazout, sont ceux entreposés depuis plusieurs années à la Grenouillère, suite au nettoyage de plages après la marée noire, il y a quelques années, dossier resté sans suite. Elle insiste sur l'obligation de réaliser cette opération dans la plus grande transparence, et avec la meilleure traçabilité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : **AUTORISE** Le Maire à signer le devis n° YS11-06-394 du 7 Juin 2011 adressé par la Société SARP Ouest de Saint-Cast, pour un montant estimatif de 13 885.56 € TTC, et **DECIDE** que la dépense sera faite au compte 61523 (entretien de voies et réseaux), après décision modificative.

#### **Délibération N° 2011 – 2 - 080 : BUDGET COMMUNE 2011 : AUTORISATION EMISSION DE TITRE**

Madame BLINTZOWSKY, Adjointe en charge des finances, explique que deux terrains du territoire de Plévenon doivent être retirés de l'état de l'actif de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : **AUTORISE** Le Maire à sortir de l'actif de la commune deux parcelles de terrains et à émettre un titre à l'encontre de la Commune de Plévenon pour un montant de 7 082.90 € à l'article 775 (Produits des cessions d'immobilisation).

#### **Délibération N° 2011 – 2 - 081 : BUDGETS COMMUNE ET CAMPING 2011 : DECISIONS MODIFICATIVES**

Michèle MOISAN, Maire, donne la parole à Madame BLINTZOWSKY, Adjointe en charge des finances, qui expose la nécessité de procéder à des décisions modificatives sur les budgets commune et camping 2011.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : **APPROUVE** l'ensemble des décisions modificatives proposées sur le Budget 2011 de la Commune et du Camping.

#### **Délibération N° 2011 – 2 - 082 : BUDGET COMMUNE 2011 : INSCRIPTION DE DEVIS EN INVESTISSEMENT**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité l'inscription d'un devis en section d'investissement.

#### **Délibération N° 2011 – 2 - 083 : FIXATION PRIX PANNEAUX A FACTURER AUX COMMERCANTS**

Michèle MOISAN, Maire, propose de fixer officiellement le montant des lattes des panneaux de signalisation des commerces afin d'émettre les titres de recettes aux intéressés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : **FIXE** le montant d'une latte 1 face à la somme de 68 € TTC, et le montant d'une latte 2 faces à 80 € TTC, et **AUTORISE** Le Maire à émettre les titres de recettes correspondants aux commerçants concernés.

#### **Délibération N° 2011 – 2 - 084 : CHOIX SOCIETE DE SECURITE CAMPING MUNICIPAL**

Michèle MOISAN, Maire, présente les propositions tarifaires, pour la présence de 2 agents de sécurité au Camping municipal du 1<sup>er</sup> Juillet au 31 Août : la Société Sécurité LTD, est la moins disante, et a donné toute satisfaction en 2010. Compte tenu des conditions tarifaires plus avantageuses, il a été demandé en complément le coût de 2 agents supplémentaires du 2 au 9 Juillet, pour assurer une meilleure sécurité lors du passage du Tour de France. La proposition se monte à 854,94 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : **RETIENT** la proposition tarifaire de la Société Sécurité LTD, d'un montant de 14 883,02 € TTC pour la présence de 2 agents chargés de la sécurité de nuit au camping du 1<sup>er</sup> Juillet au 31 Août 2011, ainsi que la proposition tarifaire de 854,94 € TTC pour la présence de 2 agents chargés de la sécurité de nuit du 2 Juillet au 9 Juillet 2011, lors du passage de l'étape du Tour de France.

#### **Délibération N° 2011 – 2 - 085 : MODIFICATION TABLEAU DES EFFECTIFS : SUPPRESSION POSTE EDUCATEUR DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES DE PREMIERE CLASSE**

Michèle MOISAN, Maire, informe l'Assemblée délibérante que l'agent communal chargé de l'animation auprès des

jeunes depuis le 1<sup>er</sup> Mars 2006, a demandé sa mutation dans une autre collectivité, à compter du 1<sup>er</sup> Juin. Elle indique qu'il n'existe pas à ce jour de besoins tangibles et réfléchis qui puissent justifier le maintien de ce poste à temps complet. L'encadrement des jeunes devra être débattu en Commission, pour mettre en place d'autres modalités de fonctionnement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : **PREND ACTE** de la vacance du poste d'Edicateur des Activités Physiques et Sportives de 1<sup>ère</sup> classe, à compter du 1<sup>er</sup> Juin 2011, **CONSIDERE** que les besoins actuels en animation jeunesse ne justifient pas le maintien de ce poste, **DECIDE** d'entamer une réflexion sur d'autres modalités de fonctionnement, **DECIDE** de supprimer le poste d'Edicateur des Activités Physiques et Sportives de 1<sup>ère</sup> classe au tableau des effectifs, et **SAISIT** le Comité Technique Paritaire pour avis sur cette suppression.

#### **Délibération N° 2011 – 2 - 086 : DEMANDE DE RECLASSEMENT DEUX ETOILES DE L'OFFICE DE TOURISME DU PAYS DE FREHEL**

Michèle MOISAN, Maire, donne la parole à Madame MEHOUS, Conseillère municipale déléguée au tourisme. Celle-ci rappelle que l'Office a été classé en 1 étoile à la date du 29 Décembre 2006, pour une durée de 5 ans. Les conditions sont aujourd'hui remplies pour solliciter un renouvellement de classement, mais en 2 étoiles. Madame BLINTZOWSKY précise que cette condition est nécessaire pour que la commune conserve son appellation de station touristique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : **RAPPELLE** que l'Office de tourisme du Pays de Fréhel a été classé 1 étoile par arrêté préfectoral en date du 29 Décembre 2006, pour une durée de 5 ans, et **DEMANDE** le reclassement de cet Office en 2 étoiles au terme de cette échéance, soit à compter du 30 Décembre 2011.

#### **INFORMATIONS SUR LE PASSAGE DU TOUR DE FRANCE**

Michèle MOISAN, Maire de Fréhel, présente un tour d'horizon des nombreuses manifestations prévues depuis le Samedi qui précède le passage du Tour jusqu'au soir du 6 Juillet.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **Délibération N° 2011 – 2 - 087 : CHOIX PROCEDURE MARCHES PUBLICS POUR TRAVAUX CHAPELLE DU VIEUX BOURG**

Michèle MOISAN donne la parole à Madame BLINTZOWSKY, Adjointe en charge du patrimoine. Celle-ci explique que le rejointoiement de la façade, et/ou le renouvellement de la couverture seraient nécessaires.

La loi portant sur les marchés publics prévoit qu'entre 4 000 € et 90 000 € (ce qui serait le cas pour le remplacement de la couverture), il n'y a pas d'obligation à réaliser un marché par appel d'offres. Madame BLINTZOWSKY propose une procédure adaptée sur la base d'un cahier des charges.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : **PREND ACTE** de la nécessité de renouveler la toiture de la Chapelle du Vieux Bourg, et **CHOISIT** d'activer une procédure adaptée pour déterminer le choix d'un prestataire compétent pour les travaux (appel à concurrence par écrit après réalisation d'un cahier des charges, consultation de la Commission d'Appel d'Offres, puis proposition de choix en Conseil Municipal, pour décision finale).

#### **Délibération N° 2011 – 2 - 088 : ANNULATION DELIBERATION N° 2011-2-015 DU 24 FEVRIER 2011 SUR LA PARTIE APPROBATION PROJET D'ECLAIRAGE PUBLIC « ILLUMINATION DE LA STELE DEDIEE A ROLAND BROUARD A SABLES D'OR LES PINS » ET REMPLACEMENT PAR NOUVELLE DELIBERATION**

Michèle MOISAN explique que le projet d'éclairage public de la stèle Roland Brouard, s'est avéré insuffisant, en terme de puissance lumineuse, après essai en matériel sur le site. Elle propose donc d'annuler la décision prise à ce sujet le 24 Février 2011, et d'approuver la mise en œuvre d'un éclairage d'une puissance supérieure, pour un montant estimatif du SDE de 4 320 € TTC. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son approbation.

#### **Délibération N° 2011 – 2 - 089 : CONVENTION DE PRISE EN CHARGE DES TRAVAUX DE VOIRIE DES VOIES MITOYENNES PAR LEUR AXE LONGITUDINAL ENTRE LA COMMUNE DE FREHEL ET LA COMMUNE DE PLURIEN**

Michèle MOISAN, Maire, donne la parole à Monsieur ROUXEL, Vice-Président de la commission intercommunale Voirie-Travaux. Monsieur ROUXEL explique que, s'agissant des voies mitoyennes par leur axe longitudinal entre Plurien et Fréhel, il est techniquement difficile de réaliser les travaux d'entretien courant et d'investissement. Il serait

plus efficace qu'une seule entité administrative réalise ces travaux en totalité sur un tronçon de voie déterminé, dans la recherche d'un équilibre des longueurs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : **AUTORISE** Le Maire à signer la convention de prise en charge des travaux de voirie des voies mitoyennes par leur axe longitudinal, avec la Commune de Plurien.

**Délibération N° 2011 – 2 - 090 : MISE A DISPOSITION EMPLACEMENTS PLAGES ANSE DU CROC POUR ACTIVITES DE LOISIRS**

Michèle MOISAN fait part d'une demande d'emplacements adressée en Mairie par Monsieur Franck IMBOURG (SARL CIFFIC) pour exercer une activité de loisirs enfants « Parcours Aventure », et « Trampoline Élastique », sur la plage de l'Anse du Croc pour l'été.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : **DECIDE** de mettre à disposition de Monsieur Franck IMBOURG – SARL CIFFIC, à titre gratuit, deux emplacements situés sur le parking de l'Anse du Croc, à côté du Café de la Plage, pour y exercer deux activités de loisirs pour enfants aux mois de Juillet et d'Août 2011.

**Délibération N° 2011 – 2 - 091 : ACCORD DE PRINCIPE POUR INSCRIPTION DE TRAVAUX AU PROGRAMME DU SYNDICAT D'EAU**

Michèle MOISAN donne la parole à Monsieur MAIGNAN, délégué au Syndicat d'Eau. Celui-ci explique que des travaux prioritaires sont à effectuer sur une canalisation très ancienne qui part du château d'eau de la Ville Chevalier jusqu'au bourg de Fréhel (diamètre insuffisant et vétusté). Le Maire estime que s'il s'agit d'une urgence, il faut que la commune prenne son rang, et s'inscrive sur ce programme. Il est précisé que rien n'est à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : **DONNE** un accord de principe au Syndicat d'Eau pour le lancement d'une opération de travaux concernant le remplacement de la canalisation qui part du château d'eau de la Ville Chevalier jusqu'au bourg de Fréhel.

**Informations diverses**

1. Michèle MOISAN donne la parole à Monsieur MAIGNAN :  
Syndicat d'Eau : Il avait été récemment envisagé d'augmenter le tarif de l'eau distribuée sur l'aire de camping-cars : Le Syndicat et Véolia sont d'accord pour cela, car la Commune est libre de revendre l'eau au tarif qu'elle souhaite. Monsieur ROUXEL rappelle que ce n'est pas l'eau qui serait revendue plus cher, mais le service.  
Syndicat d'Assainissement Collectif du Routin : la procédure de travaux de réhabilitation et d'extension des réseaux est en cours : choix de l'entreprise fixé, accord de subvention de l'Agence de l'Eau de 30 %, du Conseil général de 10 %, demande en cours d'une aide à la Région. Le marché sera signé dans les prochains jours, et les travaux devraient débuter en Octobre ou Novembre. Concernant la réhabilitation, un appel d'offres sera fait pour les portions douteuses (possibilité de chemisage intérieur).
2. Michèle MOISAN fait part des remerciements de Monsieur LE FUR, exploitant du Café de la Plage, et de la radio Sing Sing, pour la contribution logistique de la Commune à l'organisation du concert Sing Sing, ainsi qu'à l'intérêt porté par celle-ci à l'événement.
3. La Fondation de France a adressé un bilan de l'opération « Xynthia », à laquelle la Commune a participé.
4. L'Etablissement Français pour le Sang a transmis ses remerciements aux personnes qui ont pris part à la réalisation de la collecte de sang, et informe que 62 personnes de la commune ont été accueillies.
5. La Commune de Rostrenen, organisatrice du Championnat de Bretagne Cycliste des élus, invite les élus à participer à la journée du 3 Septembre 2011 sur le Territoire de la Communauté de Communes du Kreiz-Breizh.
6. L'association Les Ouïes lance son festival le samedi 11 Juin à 18 heures à Ruca.
7. Schéma Départemental de Coopération Intercommunale : Michèle MOISAN donne lecture du courrier qu'elle a adressé au Préfet le 12 Mai, indiquant notre position sur le projet de fusion entre la Communauté de communes de Matignon, et celle de Plancoët – Val d'Arguenon. Elle indique qu'à ce jour, cette fusion est retirée du court terme, mais d'ici l'horizon 2017, une réflexion approfondie devra être menée, avec une recherche d'alternatives.

**L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISÉ, LA SÉANCE EST LEVÉE À 22 HEURES 45.**

**La Secrétaire de Séance  
Claude BOULIN**

**Le Maire  
Michèle MOISAN**